

CONFERENCE DE PRESSE Les Généralistes-CSMF Mercredi 3 février 2021

Remerciements.

Vous avez aujourd'hui face à vous un président de syndicat heureux :

- **Heureux après 2 journées passées avec les représentants départementaux et régionaux des Généralistes de la CSMF** : rajeunissement, féminisation, un projet politique innovant qui est l'aboutissement de tout le travail fait depuis 2 ans au sein de la CSMF.
- **Heureux de voir à quel point les médecins généralistes français s'investissent pour assurer la prise en charge en ambulatoire de tous les français atteints par la COVID-19** :
 - o D'abord seuls. Je veux rendre ici hommage à tous nos confrères tombés sur ce champ de bataille parce que montés, pour les premiers, sur le front sans protection. Le dernier d'entre eux, le Dr Bernard Ghibaut, est décédé le 16 janvier 2021 des suites de la Covid. C'était un vrai médecin de campagne, un médecin de famille, toujours disponible de jour comme de nuit, à l'écoute de ses patients.
 - o Ensuite, ils se sont organisés dans leur cabinet, leur MSP, leur CPTS, ...
 - o Avec les autres professionnels de santé, ils ont créé des Centres COVID et ont pris en charge tous les patients, qu'ils aient un médecin traitant ou pas.
 - o D'une prise en charge de patientèle, ils sont passés à une prise en charge populationnelle territoriale. En quelques jours, ils ont su modifier leurs organisations professionnelles pour remplir ces nouvelles missions.
 - o Et aujourd'hui, si certains avaient encore des doutes sur la capacité de la médecine libérale à s'organiser avec les autres professionnels de santé libéraux pour assurer la vaccination des français volontaires, les voilà rassurer. N'en déplaise au Président de la FHF, non seulement les médecins généralistes sont présents dans les 1 100 centres de vaccination ouverts à ce jour, mais ils assurent aussi des vacations dans les centres de vaccination hospitaliers.

- **Heureux de travailler avec Franck Devulder et tous les spécialistes qui l'entourent**

Avant l'arrivée de la COVID-19, le début de l'année 2020 avait débuté par une autre crise, pas sanitaire celle-là, au sein de la CSMF. Un schisme provoqué par quelques médecins qui ont considéré qu'un syndicat poly-catégoriel n'était pas en mesure de défendre leurs propres intérêts. Si un tel choix aventureux peut satisfaire quelques ambitions personnelles, comment ne pas avoir compris que le meilleur garant d'une médecine spécialisée libérale était la médecine générale libérale et que deux conventions médicales, une pour les médecins généralistes et une autre pour les autres spécialités médicales, ne profiterait qu'aux premiers.

Pour autant, ces départs auront été salutaires pour retisser des liens très étroits entre les médecins généralistes et les autres médecins spécialistes au sein de la CSMF. Grâce à Franck DEVULDER que je tiens à saluer pour l'énergie qu'il a mis dans la création du syndicat Les Spécialistes-CSMF, et à tous les médecins spécialistes, les plus nombreux, qui sont restés fidèles à la CSMF, la coordination médecin généraliste-médecin spécialiste a pris tout son sens, sans condescendance, sans échelle de valeurs. Merci Franck.

- **Heureux d'être à la CSMF**

Aujourd'hui je suis fier d'être un médecin libéral, je suis fier d'être un médecin généraliste, je suis fier d'être à la CSMF.

La médecine libérale, c'est l'avenir.

Rappel des moments forts de 2020 :

Janvier 2020 : création du syndicat Les Spécialistes-CSMF

Mars-Juin 2020 : très forte mobilisation des « élus » Généralistes-CSMF pour faire des propositions pour aider les médecins sur le terrain à faire face à la crise de la COVID-19.

Septembre 2020 : promotion et rénovation de la CSMF, que ce soit à travers son projet politique, sa réforme des statuts et aussi son projet entrepreneurial et la rénovation de la rue de Tocqueville qui deviendra la Maison de tous les médecins libéraux.

Octobre 2020 : rupture avec la CNAM et départ des négociations conventionnelles.

Novembre-décembre 2020 : 2^e vague de la COVID-19, retour de la stratégie mise en place lors de la 1^{ère} vague.

Décembre 2020 : communication vers tous les médecins libéraux de France sur les actions menées par la CSMF :

- Départ de la convention : pourquoi ?
- Les valeurs de la CSMF
- La coordination
- La revalorisation des actes
- L'unité syndicale
- L'avenir de la CSMF

Janvier 2021 : Stratégie vaccinale des Généralistes-CSMF.

Dans ce syndicat, la CSMF, qui est en plein renouveau, qui bouillonne d'énergie et qui promeut des idées novatrices ambitieuses mais réalistes, Les Généralistes-CSMF ont défini les 10 points forts de leur Projet Politique.

Dans ce projet politique, il n'y a pas d'ordre prioritaire à ces 10 points. Les 10 points sont essentiels pour répondre aux attentes des médecins généralistes d'aujourd'hui et de demain, mais aussi pour inscrire le médecin généraliste, Chef d'orchestre du parcours de santé, au cœur de la transformation nécessaire de notre système de santé pour mieux répondre aux besoins de la santé de la population.

PROJET POLITIQUE : Les 10 points

I/ Rémunération du spécialiste en médecine générale = 30 € l'acte de base !

Grands oubliés du Ségur de la Santé, les médecins généralistes réclament de la justice sociale. Ils ne peuvent se satisfaire de quelques misérables revalorisations de forfaits pour masquer l'absence d'une véritable revalorisation de l'acte tant attendue par les médecins généralistes (alors que l'hôpital a bénéficié en 2020 d'une enveloppe de 28 milliards d'euros),

Les Généralistes-CSMF, reste attaché au paiement à l'acte à hauteur de 85 % de leurs revenus.

La hiérarchisation de la rémunération de l'acte en fonction de son contenu et de sa complexité est une urgence. Les médecins généralistes nous remercient tous les jours d'avoir obtenu, dans le cadre de cette crise sanitaire, la revalorisation des actes en EHPAD, d'une consultation de prévention pour les patients fragiles, d'avoir libéralisé la téléconsultation, y compris téléphonique. **Il est hors de question de mettre fin à ces avancées à la fin de la crise sanitaire actuelle.**

L'acte de base doit être coté à 30 €. La santé est devenue ces dernières années une priorité pour la société française, lutter contre les pandémies, soigner plus et mieux, rendre attractif le métier de médecin généraliste, permettre aux médecins d'investir dans l'innovation organisationnelle et technique est aujourd'hui une priorité pour la nation française.

Un acte à 30 € est le minimum attendu pour une médecine générale libérale de qualité.

30 € c'est la valeur minimale d'un acte qui respecte le patient et le médecin.

II / Défense des contours du métier de médecin généraliste

Le médecin généraliste est le professionnel référent du parcours de santé de par sa formation, ses missions et sa disponibilité dans le cadre d'une étroite coordination avec les autres professionnels de santé du 1^{er} recours, du 2^{ème} et du 3^{ème} recours qui interviennent chacun en fonction des compétences liées à sa profession ou à sa discipline.

Son activité professionnelle comprend la promotion de la santé, la prévention des maladies et la prestation de soins à visée curative et palliative.

Il adopte une approche centrée sur la personne prenant en compte tous les problèmes de santé, indépendamment de l'âge, du sexe ou de toutes autres caractéristiques de la personne concernée.

Il gère simultanément les problèmes de santé aigus et chroniques de chaque patient.

Il gère le dossier médical du patient.

Pour toutes ces raisons, Les Généralistes-CSMF est opposé à la création d'un statut de sage-femme référente à qui serait confié le rôle d'orientation dans le parcours de soins de toutes les femmes à partir de 16 ans, créant ainsi une confusion majeure avec le médecin traitant, au détriment des patientes. Cela est incompatible avec la coordination des soins dévolue par la loi au médecin traitant et avec le rôle du médecin généraliste de premier recours qui oriente le patient dans le système de soins selon ses besoins et assure la coordination de ses soins.

De même, la prescription d'un traitement curatif doit relever du médecin, seul professionnel à disposer de la compétence pour prescrire un traitement curatif et à en assurer les conséquences. Il n'existe aucun traitement anodin et la prescription d'un traitement curatif nécessite une connaissance de l'état de santé, des antécédents, des pathologies associées, des éventuelles contre-indications médicales, propres à chaque patient. Ainsi, les complications d'une pathologie à première vue bénigne comme la cystite ou l'angine relèvent de la compétence du médecin. Faire l'impasse sur l'avis médical est une prise de risque qui n'est pas anodine et une perte de chance pour le patient.

III/ La coordination : Généralistes et Spécialistes, c'est l'équation de l'efficacité pour la médecine libérale.

La CSMF est un syndicat poly-catégoriel qui revendique haut et fort la coordination et la complémentarité entre les médecins des différentes spécialités mais aussi entre tous les professionnels de santé.

Cette coordination passe par une définition précise et actée par les institutions sur les contours métiers qui permettront une délégation des tâches efficaces, *« le médecin généraliste est le chef d'orchestre du parcours de santé du patient »*.

En fonction des spécificités de chaque territoire, ce sont les médecins libéraux, qui définissent quelle est la meilleure organisation.

L'organisation ne doit pas être au service de l'hôpital mais au service du bassin de vie et de la responsabilité populationnelle des médecins libéraux.

IV/ Jeunes médecins ! Demain vous appartient

Jour après jour, les conditions de l'attractivité pour séduire nos jeunes confrères à s'installer se matérialisent.

Une profession stratégique pour la société française, l'avènement du Cabinet 2030, qui leur permettra de **soigner plus et mieux en préservant leur vie personnelle**, la possibilité de pratiquer leur métier dans de nouveaux modes d'exercices, des sujets passionnants auxquels ils seront confrontés dans l'exercice de leur profession, comme le numérique, la santé environnementale, l'innovation santé et de nombreux autres encore...

La médecine libérale est un écosystème qui est en pleine rénovation. La médecine générale a commencé sa profonde mutation, les jeunes d'aujourd'hui seront ceux qui vivront l'avènement de cette médecine libérale renouvelée.

La CSMF en a la certitude, c'est pour cela qu'elle sera l'ambassadrice d'une médecine prometteuse, elle le démontre d'ailleurs dès aujourd'hui par la rénovation de son syndicat, et elle souhaite que tous les jeunes confrères participent à la construction de la Maison de tous les médecins libéraux qui demain leur appartiendra.

L'avenir des jeunes médecins généralistes est à la CSMF.

V/ Environnement : nouvel enjeu des médecins libéraux

La santé environnementale était le sujet pré-covid, il retrouvera toute sa place après la pandémie, une fois l'urgence passée du coronavirus à laquelle se substituera l'urgence environnementale.

L'impact des polluants locaux et planétaires sur la santé et le réchauffement climatique font que les effets de toutes les dégradations de l'environnement sur la santé humaine sont à la fois un thème de santé publique et écologique majeurs où la médecine libérale a toute sa place.

Des consultations santé environnement prévention doivent aujourd'hui être mises sur pied et proposées à toute la population.

Pour les cabinets médicaux, le cabinet vert doit lui aussi être une priorité de santé publique à la fois dans la gestion des déchets du cabinet que dans son organisation, mais également sur les matériels utilisés pour sa réalisation.

Le cabinet vert s'inscrit lui aussi dans le Cabinet 2030 que promeut la CSMF.

VI/ Formation : il faut plus d'heures et mieux indemniser, avec des modes de formation adaptés à l'exercice médical.

Les médecins généralistes libéraux sont de plus en plus demandeurs de formations. Ils souhaitent des formations proches de leurs exercices et qui collent à l'actualité médicale et sociétale (comme la Covid-19, l'environnement) mais aussi des formations plus classiques pour mettre à jour leurs connaissances initiales.

Les nouveaux modes de formation, comme l'e-learning et les classes virtuelles, doivent être développés (le présentiel a encore toute sa place dès que la situation sanitaire le permettra).

En ce qui concerne le DPC, la CSMF militera pour une augmentation sensible des heures allouées au DPC pour passer dès 2022 de 21h à 40h. Ces heures devront aussi être mieux indemnisées.

La formation est une obligation pour une médecine libérale de qualité.

VII/ Les médecins à exercice particulier

Les Généralistes-CSMF ne représente pas seulement les médecins traitants mais l'ensemble des médecins spécialistes en médecine générale, c'est-à-dire aussi les médecins à expertise particulière, dits MEP.

Qu'ils soient angiologues, homéopathes, acupuncteurs, mésothérapeutes, médecins agréés, médecins du sport, médecins ostéopathes, médecins thermaux, médecins nutritionnistes, médecins de montagne, etc. Ils sont des médecins généralistes.

Si bon nombre d'entre eux n'exercent pas de façon exclusive cette activité et peuvent ainsi être spécialistes en médecine générale, ce n'est pas le cas de tous et les évolutions des différentes conventions médicales sont très pénalisantes pour eux.

N'étant pas médecin traitant, ils ne perçoivent pas les rémunérations forfaitaires liées à ces missions. Or, la part forfaitaire est de plus en plus importante dans la rémunération des spécialistes en médecine générale.

Les Généralistes-CSMF considère que ces médecins à expertise particulière représentent une vraie plus-value dans le parcours de santé des patients et qu'ils doivent pouvoir bénéficier de cotations spécifiques pour leurs consultations qui sont souvent longues et que le secteur 2 ne doit pas être, pour eux, le seul secteur économiquement viable.

VIII/ Cumul emploi-retraite : travailler en toute liberté !

En janvier 2020, la CSMF a obtenu une avancée majeure pour régulariser une injustice sociale qui faisait qu'un médecin en cumul emploi-retraite cotisait sans l'acquisition de nouveaux droits. A partir du 1^{er} janvier 2022, ce sera fini grâce au lobbying de la CSMF.

Aujourd'hui, Les Généralistes-CSMF revendique le droit pour les médecins au cumul emploi-retraite de pouvoir travailler en toute liberté en ayant des charges qui soient proportionnelles à leur activité quel que soit le nombre d'actes réalisés. Il ne doit y avoir aucune limite à leur activité, qu'elle soit minimale ou maximale.

Le plaisir d'exercer et son attractivité doivent être les moteurs pour inciter les médecins en cumul emploi-retraite à continuer à travailler.

Par ailleurs, la pandémie Covid-19 nous a enseigné que celles et ceux qui sont en cumul emploi-retraite doivent être protégés en priorité à chaque fois qu'ils seront confrontés à une situation similaire.

A la CSMF, nous pensons que le cumul emploi-retraite doit être un espace de vie de liberté pour les médecins et nous devons tout mettre en œuvre pour le favoriser afin de faire face à la baisse du nombre de médecins généralistes.

IX/ Le cabinet médical 2030, une entreprise qui doit se transmettre, qui doit se vendre !

La CSMF, en partenariat avec la Maison de l'Innovation de la Médecine Spécialisée, réfléchit depuis plusieurs mois déjà à l'avènement du Cabinet 2030.

Ce Cabinet 2030 permettra de soigner mieux et plus, tout en préservant la qualité de vie du médecin.

Cet objectif passe par un investissement important dans l'innovation technique et organisationnelle du cabinet, pour valoriser le temps d'expertise du médecin généraliste, de soigner à distance, de suivre ses patients en continu, de mieux gérer son organisation interne, d'optimiser les relations avec l'hôpital... Bref, de créer un creuset favorable à l'avènement d'une médecine libérale très innovante.

Les Généralistes-CSMF imposera à l'État des aides conséquentes à l'innovation pour les cabinets médicaux.

Les cabinets médicaux auront donc une valeur conséquente, à défaut de vendre leur patientèle, ils vendront un cabinet « intelligent », cette vente viendra récompenser leurs efforts en matière d'investissement.

Véritable plan Marshall de la médecine libérale, la CSMF, syndicat de défense des médecins libéraux, mais aussi syndicat de services, organisera la promotion du Cabinet 2030, qui sera accessible à tous (grâce à un concept de géométrie variable), il sera exposé au siège de la CSMF dès le 1^{er} octobre 2022 pour l'inauguration du siège rénové et ensuite dans toutes les régions de France.

La CSMF organisera aussi la transaction des cabinets lorsque les médecins décideront d'arrêter leur activité.

X/ Construisons ensemble la Maison de tous les médecins libéraux

Le siège de la CSMF, situé au 79 rue de Tocqueville dans le 17^e arrondissement de Paris, va connaître d'importants travaux pour devenir, en France, le lieu d'excellence de la médecine libérale. Une maison qui permettra à chaque médecin, quel que soit son mode d'exercice, sa spécialité et son territoire, de trouver tout ce qui lui permettra de soigner mieux et plus tout en préservant sa vie personnelle !

Cette maison accueillera :

- Le siège de la CSMF pour les élus et collaborateurs,
- Un lieu de formation innovant piloté par Évolutis DPC,
- Un amphithéâtre de 150 places pour accueillir les événements et les rencontres de la médecine libérale,
- La Maison de l'Innovation de la Médecine Spécialisée, pour tous les médecins libéraux,
- Le Cabinet 2030 pour exposer les nouveautés sur le plan technologique et organisationnel de la médecine.

Les Généralistes-CSMF invite tous les médecins généralistes à vivre avec nous cette belle aventure et à bénéficier de toutes nos innovations pour vivre pleinement leur métier de médecin généraliste.
Inauguration le 1^{er} octobre 2022.

2021 sera l'année des élections professionnelles.

Non seulement la CSMF doit rester le premier syndicat de médecins libéraux, mais Les Généralistes-CSMF veulent redevenir le premier syndicat de médecins généralistes libéraux.

Pour cela, la CSMF sera présente partout, dans les collèges 1 et 2 des 17 régions.

Les listes des médecins généralistes de la CSMF se caractérisent par un profond rajeunissement, de nouveaux visages, un nouveau souffle, et une importante féminisation.

Les listes des régions Centre Val de Loire, Grand Est, Guadeloupe, Martinique, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Océan Indien, Pays de la Loire sont paritaires. D'autres le sont presque.

Votez Les Généralistes CSMF en 2021, ce sera :

- 1) Voter pour un syndicat qui est à vos côtés depuis le 18 mars 2020 pour gérer la crise.
- 2) Votez pour un syndicalisme qui porte un projet politique légitime et ambitieux.
- 3) Votez pour un syndicat qui promeut la parité et le rajeunissement.
- 4) Votez pour un syndicat poly-catégoriel qui sera incontournable lors de la prochaine négociation conventionnelle.
- 5) Voter pour un syndicat rénové et innovant qui invente un nouveau syndicalisme.